

Benjamin Constant : participer ou être représenté

Au XIX^e siècle, la démocratie libérale apparaît en Europe et aux États-Unis. Des intellectuels (philosophes, historiens, juristes) comme Benjamin Constant s'interrogent alors sur cette nouvelle forme de régime, en la comparant notamment à la démocratie qui existait jadis dans l'Antiquité.

1 Benjamin Constant et la notion de liberté dans la démocratie

Demandez-vous d'abord, Messieurs, ce que de nos jours, un Anglais, un Français, un habitant des États-Unis de l'Amérique, entendent par les mots de liberté.

C'est pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir être ni arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus. C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de choisir son industrie, et de l'exercer, de disposer de sa propriété, d'en abuser même; d'aller, de venir [...], le droit de se réunir à d'autres individus [...]. Enfin, c'est le droit, pour chacun, d'influer sur l'administration du gouvernement [...]. Comparez maintenant à cette liberté celle des anciens.

Celle-ci consistait à exercer collectivement, mais directement, plusieurs parties de la souveraineté tout entière, à délibérer, sur la place publique, de la guerre et de la paix, [...] à voter les lois, à prononcer les jugements [...]; mais en même temps [...] ils admettaient comme compatible

avec cette liberté collective l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble. [...]

Ainsi chez les anciens, l'individu souverain presque habituellement dans les affaires publiques est esclave dans tous ses rapports privés. [...] Chez les modernes, au contraire, l'individu, indépendant dans sa vie privée, n'est, même dans les États les plus libres, souverain qu'en apparence.

[...] Le danger de la liberté antique était qu'attentifs uniquement à s'assurer le partage du pouvoir social, les hommes ne fissent trop bon marché des droits et des jouissances individuelles.

Le danger de la liberté moderne, c'est qu'absorbés dans la jouissance de notre indépendance privée, et dans la poursuite de nos intérêts particuliers, nous ne renoncions trop facilement à notre droit de partage dans le pouvoir public.

B. Constant, « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes », discours de l'Assemblée nationale, 1819.



2 L'Assemblée nationale, lieu de la démocratie représentative

Vote à l'Assemblée nationale, 27 juillet 2017. C'est à l'Assemblée nationale que sont votées les lois. Traditionnellement, le vote s'y fait encore régulièrement à main levée.

Anciens	Modernes
Sphère publique > privée	Sphère privée > publique
Liberté collective	Libertés individuelles
Liberté de participer à la vie politique	Liberté d'action, liberté religieuse, liberté d'expression, liberté de produire, sécurité
Individu en soumission face à la communauté (société)	Individu autonome face à la communauté (société)
Individu souverain en politique	Individu représenté et dépendant en politique
But : le bien commun	But : le bonheur

5 Deux conceptions de la liberté selon Benjamin Constant



4 Les budgets participatifs, une forme de démocratie directe

3 L'ANALYSE DE L'HISTORIEN Le triomphe de la liberté des Modernes

Benjamin Constant est convaincu de la portée essentielle de la Révolution française : celle-ci est dans l'histoire le moment où l'idée de liberté a triomphé de l'absolutisme. Pour lui la liberté est individuelle : elle s'exprime dans la vie privée où l'individu jouit d'une totale autonomie; elle constitue la frontière au-delà de laquelle la société n'a aucun droit d'intervenir.

Cette différenciation entre le domaine privé et la vie publique est consolidée par la célèbre distinction entre la « liberté des Anciens » et la « liberté des Modernes » (1819). Évoquant les communautés de l'Antiquité grecque, il note que la vie individuelle n'y était pas séparée de la vie sociale. Les hommes n'avaient pas d'indépendance privée, ils étaient soumis à la volonté de l'ensemble dont ils faisaient partie. L'idée de liberté chez les Anciens était donc particulière, elle consistait à pouvoir participer à la vie politique de la cité. Cette conception est admirable dans la mesure où elle suppose l'implication de tous. Mais elle est intolérable car, dans le monde moderne, le citoyen a tendance à s'abandonner aux institutions, à autoriser toutes les intrusions dans son existence. Il devient « l'esclave de la nation ».

La conception des Modernes est bien différente. Depuis la découverte de l'individu aux XVII^e-XVIII^e siècles, l'homme devient une fin en soi. Son existence individuelle prime de plus en plus sur la vie en société. De fait, l'idée de la liberté est désormais associée à la protection de l'autonomie individuelle face à la société, plus particulièrement face à l'État. La liberté réside donc dans les garanties accordées aux « jouissances privées ». C'est cette conception que la Révolution a fait triompher.

D'après O. Nay, *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Ed. Armand Colin, 2016.

Confrontez votre analyse à celle d'un historien :

- D'où vient, selon Olivier Nay, cette nouvelle conception de la liberté au XIX^e siècle ? Sur quels principes repose-t-elle ? (doc. 3)
- À la suite de l'historien et à l'aide des documents, expliquez pourquoi le fait de participer ou de se faire représenter dans la vie politique de la démocratie est à la fois une liberté et une contrainte.